

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Philippe Lareau, 2010-09-01(C) C.d'A.A., courtier en assurance de dommages Certificat n° 155535 et Marie Lareau, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 170676	2010-09-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	Les 22 et 25 mai 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p><u>Pour le dossier de M. Philippe Lareau</u></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de Mme Marie Lareau</u></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre</p>	Suite des auditions des plaintes

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du bureau du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Érick Soucy, expert en sinistre Certificat n° 131211 et Michel Béchard	2011-08-01(E) 2011-08-02(E)	M ^o Patrick de Niverville M ^{me} Colette Parent, expert en sinistre, membre M. Jules Lapierre, expert en sinistre, membre	Les 28 et 29 mai 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p><u>Pour le dossier de M. Érick Soucy</u></p> <p>2 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 14 de l'ancien Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 59(1) de l'ancien Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de M. Michel Béchard</u></p> <p>7 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services</i></p>	Auditions des plaintes

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<i>financiers);</i> 4 chefs pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 21 du nouveau Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 58(1) du nouveau Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Germain Fontaine 112388	(CD00-0872)	François Folot, président André Noreau François Faucher	3 mai 2012 à 9h00 4 mai 2012 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité
Heather Borrelli 146685	(CD00-0886)	Janine Kean, président Louis-Georges Boily	8 mai 2012 à 9h30 9 mai 2012 à	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo-	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		André Chicoine, A.V.C.	9h30	Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8		
Réjean Lessard 121504	(CD00-0891)	François Folot, président Jean-Michel Bergot Benoît Jolicoeur	10 mai 2012 à 9h30 11 mai 2012 à 9h30	Hôtel Hilton Garden Inn 380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 0B1 Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
Robert Bourdeau 104693	(CD00-0887)	François Folot, président Richard Charette Antonio Tiberio	14 mai 2012 à 9h30 15 mai 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Magella Boissonneault 103734	(CD00-0913)	Jean-Marc Clément, président Michel Gendron Dyan Chevrier,	15 mai 2012 à 9h30 16 mai 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest,	Honoraires pour services rendus sans dévoiler au client le fait qu'il recevait en plus des commissions. Conflits d'intérêts.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.	17 mai 2012 à 9h30	18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo-Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8		
Luc Deguire 109221	(CD00-0870)	Janine Kean, président Marcel Cabana Louis L'Espérance, A.V.C.	17 mai 2012 à 9h30	À venir Montréal	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Conflits d'intérêts. Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.	Audition sur sanction
Luc Deguire 109221	(CD00-0830)	Janine Kean, président Marcel Cabana Louis L'Espérance, A.V.C.	17 mai 2012 à 9h30	À venir Montréal	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Avoir fait signer un document en blanc. Défaut de respecter les obligations à	Audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					l'égard de l'analyse des besoins financiers. Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.	
Lance Townsend 132739	(CD00-0894)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marcel Cabana	22 mai 2012 à 9h30 24 mai 2012 à 9h30 25 mai 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, Bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis. Tenter d'éluder sa responsabilité civile professionnelle ou celle de son cabinet ou de la société pour laquelle il exerce.	Audition sur culpabilité
Réjean Deschênes 109655	(CD00-0890)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	23 mai 2012 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville, bureau 700 Québec (Québec) G1R 3P7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Benoît Mercier 123660	(CD00-0861)	François Folot, président	28 mai 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
		Kaddis Sidaros, A.V.A.	29 mai 2012 à 9h30			
		Robert Chamberland, A.V.A.	30 mai 2012 à 9h30			
			31 mai 2012 à 9h30			